



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-77

### Formation professionnelle supérieure

---

Auteur :	Dupré Lucas
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	22.03.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	22.03.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	22.05.2023

---

#### I. Question

Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux d'employabilité le plus élevé en Suisse se situe au niveau des titres de la formation professionnelle (brevets fédéraux, diplômes fédéraux) et plus précisément au niveau des écoles supérieures (ci-après : ES). Les ES sont axées sur la pratique et préparent les futurs diplômés à assumer des responsabilités techniques et de conduite. Elles permettent d'obtenir un diplôme au degré tertiaire sans maturité professionnelle, offrant ainsi des perspectives de carrière attrayantes. Les diplômés ES sont recherchés, aussi bien dans les grandes entreprises que dans les PME.

Actuellement, le Canton de Fribourg propose quatre filières de formation reconnues par le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation (ci-après : SEFRI) :

- > agro-commerçant diplômé ES
- > agro-technicien diplômé ES
- > technicien diplômé ES conduite des travaux
- > technicien diplômé ES agroalimentaire

Et trois en études post-diplôme ES :

- > expert en soins d'anesthésie diplômé EPD ES
- > expert en soins d'urgence diplômé EPD ES
- > expert en soins intensifs diplômé EPD ES

Toujours selon le SEFRI, une cinquième filière - ES dans l'horticulture - est en cours de procédure de reconnaissance.

Le Canton de Fribourg doit se donner les moyens d'offrir des filières de formation professionnelle supérieure. Il ne faut pas prendre du retard, notamment dans le domaine des professions de l'enveloppe du bâtiment, mais également dans celui de la mécanique de précision avec l'arrivée prochaine de Rolex et de l'industrie du bois. Ce ne sont que des exemples. Les dernières offres

d'emploi du Service de la formation professionnelle démontre la volonté de ce dernier de renforcer la formation professionnelle supérieure.

Selon les éléments précédents, je demande au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Comment l'Etat se positionne-t-il par rapport à cette situation ?
2. Pour quelles raisons les offres des ES ne sont-elles proposées quasiment que sur des formations enseignées à Grangeneuve ?
3. Est-ce que les directions concernées ont analysé le besoin du marché en termes d'offres de formation professionnelle supérieure ? Si oui, quels sont les résultats ?
4. Est-ce que les directions concernées collaborent avec les associations professionnelles pour proposer de telles offres ?
5. Est-ce que d'autres formations supérieures de ce type sont en réflexion au sein des directions ?

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Pour rappel, la formation professionnelle supérieure permet aux professionnels, titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un diplôme équivalent au degré secondaire II, de se spécialiser et d'approfondir leurs connaissances. La formation professionnelle supérieure repose sur l'expérience professionnelle acquise antérieurement. En combinant l'enseignement et la pratique professionnelle, elle reprend, au degré tertiaire, la logique du système dual de formation professionnelle. La formation professionnelle supérieure est axée sur l'acquisition de compétences et la prise en compte des besoins du marché du travail. Elle encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé. Elle offre ainsi un vivier de professionnels qualifiés pour l'économie suisse hautement spécialisée.

La formation professionnelle supérieure comprend les filières de formation des écoles supérieures (ES) et les examens fédéraux : examens professionnels et examens professionnels supérieurs. Les filières de formation ES ont une orientation plus généraliste et plus large que les examens fédéraux. Les étudiants en ES sont en général plus jeunes que les candidats aux examens fédéraux. Dans la plupart des cas, la formation dans une ES intervient directement ou trois à quatre ans après avoir achevé avec succès le degré secondaire II; elle constitue la première étape de la carrière professionnelle.

Les filières de formation ES sont régies par des plans d'études cadres (PEC). Les PEC sont élaborés et édictés par les professionnels du terrain des organisations du monde du travail (Ortra), en collaboration étroite avec les prestataires de formation. Si la Confédération et les cantons, dans le cadre de leur rôle légal, sont responsables de la promotion de la formation professionnelle dans son ensemble, ce sont les associations professionnelles qui sont chargées de la promotion de leur propre métier, y compris au niveau de la formation professionnelle supérieure.

### *1. Comment l'Etat se positionne-t-il par rapport à cette situation ?*

Comme précisé ci-dessus, ce sont les associations professionnelles qui sont chargées de la promotion de leur propre métier. Actuellement, aucune association professionnelle n'a déposé une demande d'ouverture d'une filière de formation ES auprès du Service de la formation professionnelle (SFP). D'autre part, une très grande partie des métiers favorisent les examens professionnels et professionnels supérieurs qui sont organisés par les associations elles-mêmes. C'est le cas actuellement de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), qui prône ces examens et ne

soutient plus la formation en ES. Pour cette raison, la dernière volée pour la formation de technicien-ne ES en conduite des travaux a débuté à l'Ecole technique de la construction et l'école fermera à court terme.

A ce jour, si la formation professionnelle supérieure est bien présente dans la loi sur la formation professionnelle cantonale, les ES n'y sont pas nommément mentionnées. Dans les travaux actuels de révision de la Loi sur la formation professionnelle (LFP) du 13.12.2007, certaines modifications/précisions permettront de les inclure dans la LFP révisée, afin de les promouvoir et d'en exercer la surveillance. Le Service de la formation professionnelle (SFP) est d'ores et déjà en contact étroit avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour les reconnaissances des prochaines ES. Cette modification rentre également dans le cadre du repositionnement des écoles supérieures en Suisse, projet porté par le SEFRI. Cette révision se concentre notamment sur la protection du titre émanant des écoles supérieures, sur leur financement et les diplômes délivrés. Le SFP participe activement à ces travaux qui se termineront en 2024.

*2. Pour quelles raisons les offres des ES ne sont-elles proposées quasiment que sur des formations enseignées à Grangeneuve ?*

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), respectivement Grangeneuve (GN), offre actuellement trois formations ES, et en a une en fin de procédure de reconnaissance (juin 2023, formation ES de Technicien-ne paysagiste diplômé). La Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), respectivement la HEIA-FR propose une formation ES, mais qui va disparaître, la SSE favorisant les examens professionnels. Ce dernier cas illustre bien le rôle essentiel des métiers dans la mise en place de la formation professionnelle supérieure.

Il y a 4 ans, la DEEF et le SFP ont lancé le projet FRESEdE (Ecole supérieure fribourgeoise proposant une formation d'éducateur/trice de l'enfance diplômé-e). Cette ES se situe à l'Ecole professionnelle santé – social (ESSG) et est en phase de reconnaissance auprès du SEFRI. Son ouverture a fait l'objet d'une demande de l'OrTra santé-social, qui en a démontré les besoins dans notre canton.

*3. Est-ce que les directions concernées ont analysé le besoin du marché en termes d'offres de formation professionnelle supérieure ? Si oui, quels sont les résultats ?*

Encore une fois, ce sont les métiers, respectivement les associations professionnelles qui doivent démontrer les besoins et leur intérêt. Cela dit, une analyse a été lancée par le SFP, respectivement l'Ecole des Métiers Fribourg (EMF), pour connaître les besoins des industries dans le domaine de la mécanique. Les résultats seront analysés et, le cas échéant, le Conseil d'Etat se déterminera sur une ouverture possible.

*4. Est-ce que les directions concernées collaborent avec les associations professionnelles pour proposer de telles offres ?*

La formation professionnelle initiale et supérieure est un modèle de réussite propre à notre pays parce qu'elle répond systématiquement aux besoins de l'économie. Ce succès est dû au partenariat réunissant les associations professionnelles et syndicales et l'Etat (Confédération et cantons).

Les services concernés collaborent très régulièrement avec les associations professionnelles et les associations faitières. Si la demande est justifiée et que les besoins de l'économie sont avérés, le Conseil d'Etat peut prendre la décision d'ouvrir une filière, à l'exemple de la FRESEdE.

*5. Est-ce que d'autres formations supérieures de ce type sont en réflexion au sein des directions ?*

Comme indiqué ci-dessus, une reconnaissance est en cours pour une ES Educateurs de l'enfance et une enquête a été menée pour une ES dans le domaine technique, dont les résultats seront analysés ces prochains mois. Dans le cadre de la mise en place de l'initiative sur les soins infirmiers, une analyse des besoins des différents profils de qualification est également en cours.

Il s'avère opportun de préciser que le canton prend en charge, au titre de l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES ; RSF 427.2) les contributions pour les étudiant-e-s fribourgeois fréquentant une filière ES dans un autre canton (santé, technique, social et formation des adultes, économie, restauration et tourisme, design et arts visuels et appliqués, agriculture et économie forestière). Pour l'année civile 2022, le cumul des contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors du canton a représenté un montant de 7,8 millions de francs (position comptable IPCS 3200/36.11.003).

### **III. Conclusion**

La formation professionnelle supérieure, qu'elle concerne les écoles supérieures ou les examens professionnels, représente une part importante de la formation professionnelle.

Sur la base des chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS)<sup>1</sup>, pour la première fois, des scénarios pour les brevets fédéraux (BF) et les diplômes fédéraux (DF) sont élaborés. Ils s'intéressent à l'évolution jusqu'en 2031 du nombre de premiers titres délivrés. Les facteurs principaux d'évolution concernent la démographie, la propension des jeunes à obtenir un CFC et la transition vers une formation menant à un titre de la formation professionnelle supérieure (FPS).

Etant donné le caractère novateur de ces scénarios, le manque parfois d'information pour certaines transitions à moyen ou long terme (par exemple les transitions à plus de 10 ans vers le brevet fédéral après l'obtention d'un certificat fédéral de capacité - CFC) et les changements structurels liés aux réformes actuelles dans la FPS, les résultats des scénarios 2022-2031 doivent être interprétés avec prudence en prenant en compte les grandes incertitudes liées à la situation actuelle.

Pour revenir aux écoles supérieures, entre 2013 et 2020, le nombre d'étudiants des ES a crû de 30 % (de 25 400 à 33 100). Cette hausse est explicable par la croissance importante du nombre d'entrants, qui a eu lieu principalement entre 2013 et 2019 (+17 %).

Selon le scénario de référence 2022-2031 de l'OFS, le nombre d'étudiants des ES devrait progresser de 1 % en moyenne par année entre 2022 et 2027 et atteindrait alors 36 100 (soit +1800 en tout jusqu'en 2027). Les effectifs progresseraient ensuite de manière plus soutenue, +1,5 % par année, jusqu'en 2031 sous l'impulsion de la hausse démographique et donc du nombre attendu de titres de CFC, titres principaux donnant accès aux ES. Les effectifs des ES atteindraient ainsi

---

<sup>1</sup> [Scénarios 2022-2031 pour la formation professionnelle supérieure – Etudiants et titres | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/formation-formation-professionnelle-superieure-etudiants-et-titres)

38 400 étudiants en 2031, soit une hausse de 12 % entre 2022 et 2031 (+4000 étudiants). Les hausses les plus soutenues concerneraient les domaines de formation « Technologie de l'information et de la communication » (+24%), « Protection sociale » (+19 %) et « Personnel soignant » (+19 %).

Entre 2022 et 2031, les effectifs des ES devraient évoluer de +12 % en Suisse alémanique et romanche (32 150 étudiants en 2031), de +13 % en Suisse romande (4730 en 2031) et de +6 % en Suisse italienne (1500 en 2031).

En conséquence, il faut s'attendre ces prochaines années à une demande de formation accrue dans le domaine. Cependant, le Conseil d'Etat insiste sur les besoins de l'économie en premier lieu. En cas de besoin avéré, il est évidemment disposé à entrer en discussion sur une ouverture d'une ES dans le cadre d'une école professionnelle existante. Le Conseil d'Etat relève par ailleurs qu'il faut éviter dans la mesure du possible les doublons entre les différentes filières des formations tertiaires, notamment dans une approche d'économicité des politiques publiques.